Sélection M2 après un M1 de pénal peu glorieux

Par **Liine**, le **06/01/2019** à **18:02**

Bonjour,

Je ne sais pas si la question a déjà été posée donc je formule quand même ma question..
Obtenir son M1 par compensation est-il rédhibitoire pour obtenir un M2 de pénal ? Le semestre 2 de M1 est-il consulté lors de la sélection en M2 ?
En cas de refus dans un M2 dans la continuité d'un master 1 de pénal qui pour le coup ne serait pas glorieux du tout serait-il possible de refaire le même master 1 (en obtenant de bonnes notes pour le coup... Bien entendu..) ou au niveau de la sélection ce choix ne serait pas pertinent du tout ?

Par **Futurjuriste31**, le **06/01/2019** à **20:52**

Bonsoir ,

Obtenir son M1 de droit pénal par compensation , notamment si vous n'avez pas eu la moyenne au premier semestre , équivaut à une probabilité très mince d'avoir un M2 en droit pénal sachant en plus que ce sont des master très demandé donc je pense pour être honnête avec vous qu'il y a peu de chance qu'un master 2 de droit pénal vous accepte . Prévoyez quand meme un plan B .

Si vous arrivez à valider votre M1 de droit pénal , ne refaite pas un deuxième M1 pénal , de ce que j'ai pu comprendre , ça sert à rien de refaire une deuxième fois le même M1 . Je vous conseille de vous inscrire soit dans un autre M1 dans une autre matière , soit de vous inscrire à l'IEJ , de préparer le CRFPA, et surtout de faire un stage dans un cabinet à bonne réputation. Et retenter par la suite d'être pris dans un M2 droit pénal .

Par **Liine**, le **06/01/2019** à **21:01**

Merci beaucoup pour votre réponse.

Avec l'instauration de la sélection en M1 cette année je ne risque pas d'être confronté au même problème de sélection si je postule pour un M1 ou un M2 ?
Savez-vous si la sélection en M1 se fera de la même façon que pour les M2 ?

J'espère ne pas être trop embêtante avec mes questions..

Par **Futurjuriste31**, le **06/01/2019** à **21:14**

Pour le moment la sélection en M1 ne va pas être instauré dans toutes les universités en M1 de droit , dans ma faculté ça n'est pas le cas en tous cas .

Essayer de vous renseigner au près de vos professeur pour savoir si il y aura bien cette sélection en M1 dans l'année qui suit . Si elle est instaurée, il est possible que vous soyez confronté en M1 au même problème et dans ce cas là je vous recommande fortement si vous souhaité faire un autre M1 , de postuler dans une autre faculté où il n'y a pas cette sélection dès le M1 .

Après pour les modalités de sélections je n'en ai aucune idée sur la question , pour le moment ça n'a pas encore était instauré ou du moins ça n'a pas encore était rendu public . Vos professeur doivent en avoir une idée au niveau de votre faculté , essayer vraiment de leurs demander , si elle doit être instauré l'année qui arrive , ils sont forcément au courant .

Par **Liine**, le **15/01/2019** à **14:26**

J'ai repéré plusieurs fac, et pris contact avec l'administration de plusieurs fac pour m'assurer des modalités d'inscription dans des M1 autre que des M1 de droit pénal..
Cependant, je lis un peu partout que faire un 2nd M1 peut être assez mal vu... Savez-vous si faire un 2e M1 même avec des bonnes notes constitue réellement un frein à une éventuelle acceptation dans un M2 de droit privé ?

Je vous remercie de votre précédente réponse

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés